

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**PROJET D'AMELIORATION DE LA SECURITE A L'AEROPORT DE GOMA, "PASAG"**  
**CELLULE D'EXECUTION DU PROJET DE TRANSPORT MULTIMODAL « CEPTM »**  
**Don IDA 042-ZR**  
**SERVICES DE CONSULTANT (CABINET) POUR LA DETERMINATION DU PCN**  
**(PAVEMENT CLASSIFICATION NUMBER) DE LA CHAUSSEE EXISTANTE DE**  
**L'AEROPORT DE GOMA**  
**Appel à Manifestations d'Intérêt**

**AMI N°305/PASAG/CEPTM – UPK/C/LDWM/PM/IKA/2017**

**Date de publication : 07 décembre 2017**

1. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a sollicité et obtenu un don de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer le Projet d'Amélioration de la Sécurité à l'Aéroport International de Goma « PASAG ». A cet effet, un accord de don d'un montant de 52 millions de dollars américains a été signé le 02 avril 2015 pour ledit projet. Le Gouvernement a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer les paiements au titre de **services de consultant (Cabinet) pour la détermination du PCN (Pavement Classification Number) de la chaussée existante de l'Aéroport de Goma**
2. Le consultant recruté devra élaborer, dans un délai de vingt-un (21) jours calendaires (temps de mobilisation équipements non compris), un rapport tenant compte des exigences conformes aux dispositions des termes de référence et les indications de l'entité bénéficiaire.
3. La Cellule d'Exécution du Projet de Transport Multimodal, CEPTM, invite les cabinets de consultants à présenter leurs manifestations d'intérêt pour les services décrits ci-dessus. **Les Consultants intéressés doivent fournir les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour lesdites prestations (documentation, références de prestations similaires, expérience dans les missions comparables, etc.).**

Les critères en matière de qualification sont les suivants :

- **Disposer d'une expérience générale d'au moins dix (10) ans depuis l'existence du cabinet ; (10 points)**
- **Expérience dans le domaine des études des chaussées aéronautiques, soit avoir conduit, au cours des cinq (5) dernières années, au moins une (1) mission similaires ou y avoir été associé dans le cadre d'un groupement ; (40 points)**
- **Expérience pertinente dans la détermination des PCN (auscultation des chaussées aéronautiques) au cours de cinq (5) dernières années; (30 points) ; et**
- **Etre en mesure de mobiliser une équipe d'experts de haut niveau pouvant réaliser la présente mission. (20 points).**

Pour réaliser sa mission, le Consultant, devra disposer des experts suivants:

- a) Un **Expert en chaussée aéronautiques** : Ingénieur de Génie Civil de formation universitaire ou grande école (BAC+5), disposant d'une expérience de dix (10) ans minimum en auscultation, dimensionnement et aménagement de chaussées aéronautiques et ayant participé à au moins une détermination de la valeur PCN des chaussées aéronautiques durant les dix (10) dernières années comme expert en chaussées aéronautiques ;
- b) Un **Opérateur de déflectomètre à masse tombante expérimenté** : Ingénieur de Génie Civil de formation universitaire ou grande école (BAC+5), disposant d'une expérience de dix (10) ans minimum en utilisation de l'équipement d'auscultation de chaussées aéronautiques et ayant participé aux essais avec déflectomètre à masse tombante sur une

Q

